

FORMATION

La formation se déroule en trois phases distinctes qui débloquent par des tests éliminatoires. Elle donne lieu à l'attribution de qualifications « montagne » reconnues par la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME).

Formation de base montagne

D'une durée de quatre semaines, elle est sanctionnée par l'attribution du certificat élémentaire montagne qui permet à son titulaire de se déplacer en sécurité en zone escarpée.

Formation de la technicité montagne

Diplôme technique montagne

Formation pratique se déroulant sur 8 semaines permettant au gendarme d'exercer ses missions quotidiennes en moyenne montagne.

Brevet technique montagne

D'une durée de 10 semaines, il a pour but de former des gendarmes aptes à conduire une cordée en haute montagne.

Formation de la spécialité montagne

D'un niveau particulièrement élevé, elle est ouverte aux personnels titulaires du « diplôme technique montagne » et du « brevet technique montagne ». Ceux qui ont réussi cette sélection intègrent la spécialité montagne et sont affectés en PGHM ou en PGM.

Affectés dans ces unités, ils suivent une formation de la

spécialité « montagne » qui comprend :

- une formation aux premiers secours ;
- une formation aux brevets d'État d'aspirant guide puis guide de haute montagne et de moniteur national de ski de 1^{er} degré ;
- une formation judiciaire et au commandement.

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

Après une ou deux affectations à la tête d'un PGM, l'officier est affecté dans un autre type d'unité de la gendarmerie, notamment en zone montagne.

Le sous-officier peut envisager une carrière complète en peloton de montagne, sous réserve d'aptitudes médicales, physiques et techniques.

**Osez un métier différent !
Choisissez la gendarmerie**



0 820 220 221

www.legendarmerierecrite.fr



GENDARMERIE Nationale



**Devenez
GENDARME
SPÉCIALISTE
MONTAGNE**



Affectés en pelotons de gendarmerie de haute montagne (PGHM) ou en pelotons de montagne (PGM), environ 260 personnels, à la fois secouristes et enquêteurs, assurent la surveillance et la sécurité des massifs montagneux.

Alpiniste aguerrri, le gendarme spécialiste montagne est particulièrement qualifié pour intervenir dans les zones les plus dangereuses.



INTERVIEW

Le gendarme Michel LANNÉ, du peloton de gendarmerie de haute montagne de Briançon (OS)

Quelles sont, selon vous, les qualités requises pour être gendarme spécialiste montagne ?

Il faut présenter des qualités physiques et techniques dans de multiples domaines (ski, escalade, alpinisme, ...), avoir le goût de l'effort, être très motivé et être tourné vers les autres. Pour intégrer la spécialité montagne, le candidat doit passer des tests de sélection au Centre national d'instruction de ski et d'alpinisme de la gendarmerie (CNISAG) à Chamonix.

Pour maintenir notre niveau physique et technique, nous devons suivre divers stages, notamment dans le domaine du secours en montagne.

Quel est le quotidien d'un gendarme en PGHM ?

Le service est organisé en fonction des semaines d'alerte, où nous devons être prêts à intervenir, et des semaines d'entraînement. Je pratique régulièrement l'escalade, l'alpinisme estival et hivernal, le ski de piste et la randonnée. Des simulations de secours, en grandeur nature, nous permettant de rester opérationnels en tout temps.



MISSIONS

Équipés de matériels performants, les gendarmes spécialistes montagne sont chargés de :

- secourir les personnes en difficulté ;
- rechercher les personnes disparues ou décédées ;
- contrôler le respect des diverses réglementations et constater les infractions ;
- surveiller le secteur montagneux ;
- participer aux commissions de sécurité (refuge, domaine skiable, ouverture de route, ...)
- prévenir les accidents et informer le public ;
- mener les enquêtes consécutives à des accidents en montagne ;
- réaliser diverses expertises au profit des magistrats.



RECRUTEMENT

Ces spécialistes sont recrutés parmi les officiers et sous-officiers de la gendarmerie volontaires, médicalement aptes et ayant réussi la présélection puis les différentes étapes de la formation.

La présélection, d'une durée de 3 jours, est organisée par le Centre national d'instruction de ski et d'alpinisme de la gendarmerie (CNISAG) de Chamonix. Elle a lieu dans le cadre de la formation des élèves gendarmes ou des officiers. Permettant d'évaluer le potentiel physique, technique et théorique, elle comprend :

- un parcours foncier chronométré ;
- une épreuve, avec un appareil de recherches de victimes en avalanches, à réaliser dans un temps imparti ;
- une épreuve de ski alpin : descente libre sur piste et hors piste ;
- une épreuve d'escalade et de manipulations de corde sur structures artificielles.

Les candidats retenus reçoivent une affectation en escadron de gendarmerie mobile de montagne ou en brigade territoriale de montagne ou haute montagne, dans lesquelles ils se porteront volontaires pour suivre la formation « montagne ».

